ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 97491

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rapport de la Défenseur des enfants consacré à la « précarité et la protection des droits de l'enfant » publié en octobre 2010. L'auteur de ce rapport propose de s'attaquer aux conséquences de la précarité et de l'exclusion des enfants sur leurs parcours scolaires en individualisant l'enseignement et en personnalisant la relation individuelle par la formation à une approche pédagogique basée sur la valorisation de l'ensemble des compétences de l'enfant et l'adolescent. Elle recommande notamment de « ne pas renoncer à croire que les élèves des milieux défavorisés peuvent réussir [...] et d'avoir une ambition forte pour eux ». Il souhaite donc qu'il lui indique quels moyens il entend mettre en oeuvre afin de donner une suite à cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lebreton
Circonscription : Réunion (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97491
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 117
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)